

DÉPARTEMENT SEINE ET MARNE / COMMUNE DE LA CELLE SUR MORIN 77515
Extrait du registre des arrêtés du Maire du 3 novembre 2022
Arrêté n°22.34

ARRÊTE N°22.34
Réglementant le stationnement Grande Rue entre le 85 et le 89
pendant la durée des travaux

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE TROIS NOVEMBRE,
NOUS, Maire de la Commune de la Celle sur Morin (Seine et Marne),
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-6 ;
VU le Code de la Route,
VU le Code Pénal,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et
autoroutes ;
Considérant que la réglementation du stationnement répond à une nécessité d'ordre public et d'intérêt
général ;
Considérant que le stationnement des véhicules ne doit pas compromettre la sécurité et la commodité de
la circulation ;
Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller
à la sécurité des usagers de la voie publique,
Considérant que cette demande est justifiée pour permettre le nettoyage de la voie publique,
Considérant que pour la bonne exécution des travaux et la sécurité des usagers il y a lieu d'interdire le
stationnement des véhicules au droit des travaux,

ARRÊTONS

Article 1 : Le stationnement est interdit à tous les véhicules, entre le 85 et le 89 Grande Rue, le
mardi 8 novembre 2022.

Article 2 : Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au
sens des dispositions du Code de la route.

Article 3 : La signalisation du chantier sera conforme aux prescriptions interministérielles sur la
signalisation temporaire approuvée le 18 juillet 1974. Elle sera assurée par l'entreprise chargée de la
réalisation des travaux. La signalisation des chantiers sera maintenue en état pendant toute la durée des
travaux.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie à Mortcerf,
L'entreprise réalisant les travaux,
Et affiché aux extrémités des chantiers.

Fait à la Celle sur Morin, le 3 novembre 2022.

Le Maire

Mme SCHAULLER J.

